



LES JEUDIS THEMATIQUES DE CAPHAVET (JTC)

La fièvre aphteuse

Par LEBALE Oumarou

29/03/2018

C e Q u ' i l F a u t R e t e n i r

- La fièvre aphteuse encore appelée «Foot an Mouth Disease» (Maladie du pied et de la bouche) en Anglais, «Njobu ou Safaa» en foulfouldé, «Ab lissan» en Arabe est une maladie virale hautement contagieuse des bovins, ovins, caprins et porcins.
- Le virus responsable de la fièvre aphteuse est un aphtovirus de la famille des Picornaviridés. Il existe sept souches ou sérotypes (A, O, C, SAT1, SAT2, SAT3, Asia1) dont chacune requiert une souche vaccinale spécifique pour assurer l'immunité d'un animal vacciné.
- La fièvre aphteuse se caractérise par une forte morbidité atteignant parfois 100% et une mortalité quasi-nulle chez les adultes mais élevée chez les jeunes. La maladie est à l'origine de graves pertes de production et bien que la majorité des animaux surmonte la maladie, celle-ci les laisse souvent affaiblis et débilisés.
- La fièvre aphteuse est une maladie à notification (déclaration) obligatoire. Elle est endémique au Cameroun, mais elle n'est pas une zoonose (maladie transmissible de l'animal à l'homme ou vice versa).
- La fièvre aphteuse est la première maladie pour laquelle l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE) a établi une liste officielle de pays et zones reconnus indemnes avec ou sans vaccination. Les Pays Membres peuvent également demander à l'OIE une reconnaissance officielle de leurs programmes de contrôle de la fièvre aphteuse.
- L'introduction de la maladie dans un troupeau se fait par des nouveaux animaux transportant le virus (dans la salive, le lait, la semence, etc.), l'utilisation d'enclos, de bâtiments ou de véhicules contaminés pour héberger et transporter des animaux sensibles, la présence de matériels contaminés tels que foin, aliments, eau, lait ou produits biologiques, le port de vêtements ou de chaussures

contaminés ou l'utilisation d'équipements contaminés, la distribution à des animaux sensibles de viande, de produits d'origine animale, d'aliments crus ou mal cuits, contaminés par le virus; la dissémination virale par des aérosols transportés par l'air à partir d'une exploitation contaminée.

- La maladie est généralement identifiée (diagnostiquée) sur la base des signes cliniques (symptômes) que sont :
 - une forte fièvre
 - des lésions au niveau du nez, de la langue, des lèvres, de la cavité buccale, au-dessus des onglons, sur les trayons et aux points de compression sur la peau qui débutent par des vésicules puis deviennent des ulcères,
 - Une salivation excessive et ou un écoulement nasal
 - La boiterie
 - Une dépression,
 - Une perte d'appétit et de poids,
 - Une chute de la production de lait.
- Les signes cliniques peuvent aller d'une infection discrète à un tableau sévère. Ils sont plus graves chez les bovins et chez les porcs des élevages intensifs que chez les ovins et les caprins.
- L'état de santé des jeunes veaux, agneaux, chevreaux et porcelets peut être compromis par le manque de lait chez les mères infectées. Après une contamination par le virus aphteux, la mort peut survenir chez les animaux jeunes, avant même l'apparition des vésicules, si le virus lèse le muscle cardiaque.
- Les vésicules guérissent généralement en une semaine environ, mais les répercussions de la maladie sur la croissance ou la production de lait peuvent persister au-delà de la guérison. Les animaux guéris peuvent parfois transporter le virus et être à l'origine de nouveaux foyers de la maladie.
- Il n'existe aucun traitement spécifique contre la fièvre aphteuse, mais on peut aider à la guérison des plaies en appliquant des antiseptiques locaux et en administrant des antibiotiques (ex. ampidexalone®) de couverture pour empêcher les infections secondaires.
- En Europe, la lutte contre cette maladie passe par l'abattage de tous les animaux du cheptel et la désinfection des locaux. En Afrique, dans l'impossibilité de pouvoir indemniser les éleveurs, on se contente des mesures de police sanitaire plus souples :

confinement des troupeaux atteints jusqu'à guérison, fermeture des marchés à bétail, quarantaine des animaux importés, etc.

- La prévention de la maladie se fait par inoculation des vaccins spécifiques. Le vaccin à utiliser doit couvrir tous les sérotypes existants dans une région donnée.
- Pour prévenir et contrôler la fièvre aphteuse, la stratégie globale comporte des systèmes de détection et d'alerte précoces ainsi que des mesures de prévention, des mesures de contrôle et de surveillance stricts portant sur les importations et les déplacements transfrontaliers d'animaux, des mesures de biosécurité par les éleveurs et les producteurs.
- Pour contrôler la maladie dans les exploitations, les mesures suivantes sont impératives :
 - Le contrôle des contacts des personnes et des matériels avec les animaux d'élevage ;
 - Le contrôle de l'introduction des nouveaux animaux ;
 - Le respect des règles d'hygiène applicables aux enclos, bâtiments, véhicules et équipements
 - La surveillance de déclaration des cas de maladies
 - Les méthodes adaptées d'élimination du fumier et des carcasses.